

SESSION DU 1 FÉVRIER 2016

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

RAPPORT N° FIN 4

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES**■ SERVICE FINANCES****9218****Rapport d'orientations budgétaires 2016**

2016 est la première année pleine du mandat de la nouvelle assemblée départementale.

A l'instar des autres départements, la Meurthe-et-Moselle doit faire face à des contraintes sans précédent. Depuis les premières lois de décentralisation en 1982, jamais les conseils départementaux n'ont connu une situation financière aussi tendue.

L'effet ciseau impose une réalité implacable :

- augmentation constante des dépenses obligatoires de solidarité, des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) à la protection de l'enfance,
- faible progression des ressources, avec des dotations de l'Etat en baisse compte tenu des effets pour les collectivités du pacte de responsabilité et de solidarité.

Cet état de fait est à mettre en perspective de la réforme de 2009 de la fiscalité locale et notamment de la taxe professionnelle, réforme qui a considérablement amoindri l'autonomie fiscale des conseils départementaux. Pour la Meurthe-et-Moselle, l'autonomie fiscale qui était en 2010 de l'ordre de 40% est désormais de moins de 19% en 2015.

Compte tenu de ces contraintes budgétaires, nous devons à la fois travailler à une efficacité et une priorisation accrues de nos actions et faire des choix difficiles pour maintenir à haut niveau les politiques publiques que nous mettons en œuvre.

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a conforté les départements dans leur rôle de garant des solidarités sociales et territoriales. Pour autant, elle supprime la clause de compétence générale et nous oblige à repenser nos interventions dans le domaine du développement économique et des transports. L'année 2016 constituera une étape préparatoire à la mise en œuvre effective des conséquences de cette loi, notamment pour les transports interurbains, transports scolaires et soutien au développement économique.

Réunie en session extraordinaire le 11 janvier 2016, un an après les marches citoyennes qui ont rassemblé les Français contre le terrorisme et pour défendre nos valeurs fondamentales, l'assemblée départementale a déterminé un plan de 23 actions pour contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante. Forts de cet engagement de l'action conduite depuis 1998 et des orientations du projet départemental 2015 – 2021, nous devons aborder cet exercice budgétaire avec volontarisme.

Le projet de mandat est construit autour de quatre axes :

- Renforcer la solidarité entre les personnes et entre les territoires,
- Permettre la réussite de tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans,
- Agir contre les inégalités et soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi,
- Assurer une gestion équilibrée au service des Meurthe-et-Mosellans, avec l'engagement d'une stabilité fiscale.

Dans ce cadre du projet départemental, l'année 2016 sera une année permettant d'engager plusieurs grandes priorités du mandat parmi lesquelles :

- Une action départementale soutenue en direction de la protection de l'enfance qui se traduira notamment par l'élaboration d'un nouveau schéma départemental enfance-famille et la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté des enfants lancé le 8 décembre dernier ;
- L'expérimentation nationale pour favoriser la mixité sociale dans les collèges sur le périmètre de la ville de Nancy, en cohérence avec l'action départementale engagée de puis 2008 dans des actions qui visent à permettre à des élèves de quartiers différents d'être scolarisés ensemble ;
- L'élaboration d'un nouveau schéma départemental autonomie permettra d'actualiser les réponses de la collectivité en fonction de l'évolution des besoins des Meurthe-et-Mosellans et des territoires ;
- Le soutien à l'engagement citoyen des jeunes Meurthe-et-Mosellans sera accru. Des dispositions particulières seront prises dans le cadre du budget 2016 pour atteindre les 2 000 jeunes Meurthe-et-Mosellans accueillis en service civique ;
- Le partenariat avec le monde agricole se traduira par la généralisation progressive de l'approvisionnement en circuits courts des restaurants scolaires des collèges ;
- 2016, année du 250^{ème} anniversaire du décès de Stanislas à Lunéville, marquant le rattachement du Duché de Lorraine à la France, devra également permettre au Château des Lumières, atout patrimonial et culturel majeur pour le Lunévillois, la Meurthe-et-

Moselle et le Grand Est de refonder son modèle économique en lien avec des partenaires publics et privés ;

- La réflexion sur la politique de l'habitat sera poursuivie et validée par une délibération cadre qui sera soumise à l'assemblée départementale au cours de l'année 2016.

Le contexte territorial de la Meurthe-et-Moselle franchit une nouvelle étape déterminante en 2016.

Le nouveau schéma département de coopération intercommunale sera arbitré d'ici au 31 mars, la proposition du préfet prévoyant le passage de 27 à 19 intercommunalités en Meurthe-et-Moselle.

La nouvelle région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine a élu son exécutif le 4 janvier et le travail s'est engagé rapidement entre le conseil régional et le conseil départemental autour de plusieurs dossiers importants : la mise à deux fois deux voies de la RN4, le soutien à l'après mines, le devenir de la gratuité des transports scolaires que seule la Meurthe-et-Moselle propose encore parmi les dix départements de la région, le projet de l'A31 bis, le projet du très haut débit, l'articulation entre les Contrats Territoires Solidaires et ceux de la région, le château des Lumières à Lunéville, les relations avec nos voisins européens, notamment au sujet des travailleurs transfrontaliers.

Le 7 septembre 2015, le premier ministre a confié au préfet de Meurthe-et-Moselle une mission de préfiguration de l'organisation territoriale du département. Le conseil départemental participe au conseil des élus entourant le préfet pour la mise en oeuvre de sa mission. Le Grand Nancy deviendra ainsi une métropole à la fin du premier trimestre et se verra en conséquence transférer et / ou déléguer des compétences du conseil départemental, ainsi que le prévoit la loi MAPTAM. Les discussions entre les deux collectivités sont en cours pour en définir le périmètre, alors qu'il est d'ores et déjà prévu que les 110 km de voiries départementales du Grand Nancy soient transférés de plein droit à la métropole. Les territoires du Pays Haut font l'objet d'une mission spécifique du GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) pour favoriser notamment des coopérations transfrontalières plus efficaces avec le Luxembourg et la Belgique, tandis qu'au sud un Pôle métropolitain sur le périmètre de l'actuel SCOTSud54 se constitue progressivement. Le conseil départemental participe activement aux travaux préparatoires, en plaçant pour un syndicat mixte ouvert auquel il pourra prendre part et qui devra prioritairement travailler sur les enjeux de la mobilité, de l'économie et du tourisme.

Le renforcement de l'attractivité de nos territoires est au coeur de toutes ces évolutions. C'est la raison pour laquelle la gare d'interconnexion de Vandières doit être confirmée en 2016, dans le cadre de la DUP de la LGV Est qui vit actuellement ses derniers mois avant la mise en service du tronçon final Baudrecourt - Strasbourg. D'intérêt régional, départemental aussi bien que métropolitain, Vandières est la seule gare de l'espace lorrain qui permet au réseau TER de croiser la LGV et donc d'y connecter tous les territoires, ruraux et urbains. Ce serait une faute de priver l'espace lorrain de la nouvelle région du lien entre la grande vitesse ferroviaire et le réseau régional, alors que les gares de Champagne Ardenne TGV et Strasbourg l'assurent.

Grâce à une gestion rigoureuse, le département dispose d'une situation financière saine, soulignée par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport qui a été présenté en session en 22 juin 2015. Cependant, il ne sera désormais plus possible de poursuivre à même hauteur le niveau des politiques publiques que nous conduisons sans une solution pérenne du financement des allocations individuelles de solidarité, au premier rang desquelles le RSA.

Alors que la Meurthe-et-Moselle prend une part active aux négociations entre l'ADF (Assemblée des départements de France) et le gouvernement qui doivent aboutir d'ici à la fin du premier trimestre 2016, nous devons mobiliser les citoyens et nos partenaires tout au long de l'année, pour que la solidarité redevienne le coeur de notre vivre-ensemble.

L'Etat doit en garantir le socle national et républicain en faisant confiance aux acteurs locaux pour le construire dans les territoires.

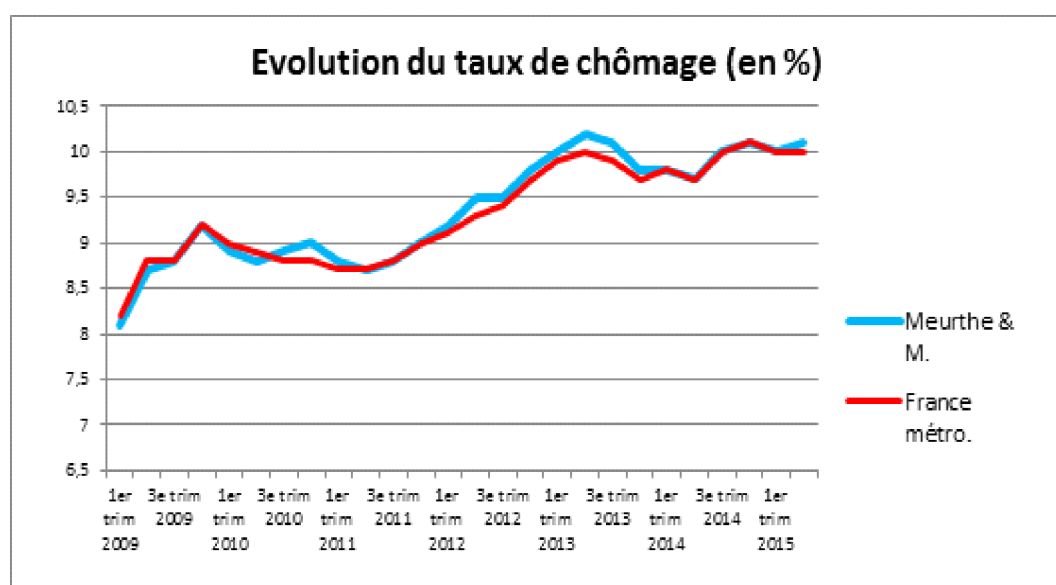
Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle demeurera au rendez-vous d'une authentique décentralisation, partenariale et collaborative.

La négociation avec l'Etat, notamment sur la recentralisation du RSA, est la condition sine qua non de la préservation même de l'action publique départementale pour les années 2017 et suivantes. L'hypothèse d'une possible rupture du service public départemental tel que nous le connaissons devient progressivement une réalité.

I - UNE SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE QUI CONTINUE DE PESER FORTEMENT SUR LE BUDGET DEPARTEMENTAL ET ENTRAVE LE DEVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES

1°) la situation économique et sociale de la Meurthe et Moselle :

La situation économique et sociale du département reste difficile alors que la crise de 2008 et ses effets se poursuivent ; dans le prolongement de ce qui est présenté chaque année lors de nos orientations budgétaires, les chiffres et graphiques suivants permettent de donner un certain nombre d'indicateurs relatifs à la situation de la Meurthe-et-Moselle.



source : INSEE, taux de chômage localisés. Chiffres provisoires pour le 2ème trimestre 2015

Taux de chômage (en moyenne trimestrielle, données corrigées des variations saisonnières) :

	4e trim 2009	4e trim 2010	4e trim 2011	4e trim 2012	4e trim 2013	4e trim 2014	1er trim 2015
Meurthe & M.	9,2	9	9	9,8	9,8	10,1	
France métro.	9,2	8,8	9	9,7	9,7	10,1	

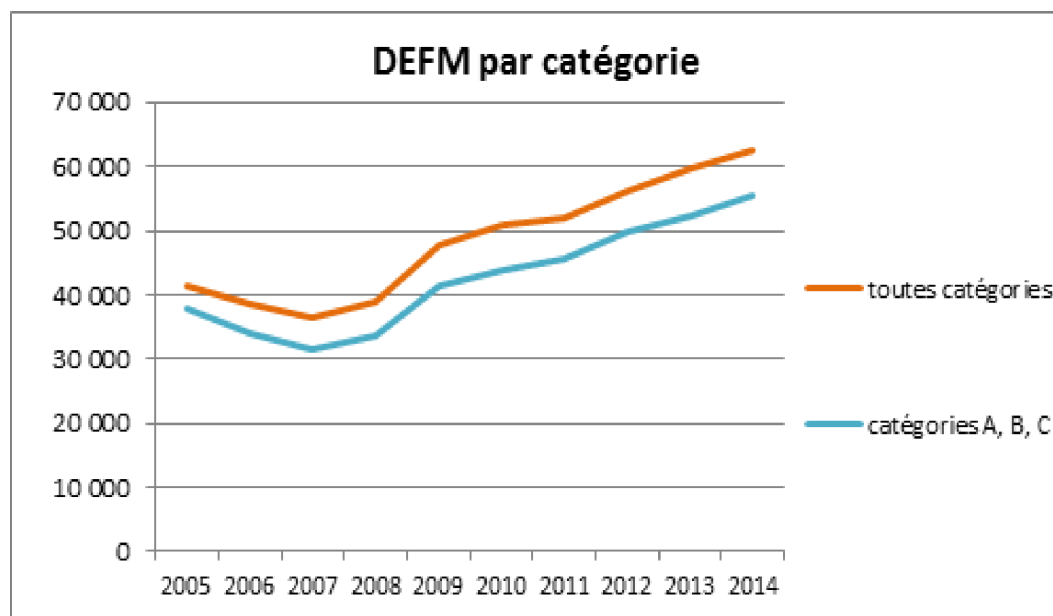
* données provisoires

Le chômage a franchi la barre historique des 10 % dans le département au 3ème trimestre 2014 et s'est stabilisé aux alentours de ce taux depuis, se situant à un niveau comparable au taux de chômage national.

Taux d'emploi des 15-64 ans :

	1999	2007	2012
Meurthe & M.	57,5%	61,8%	61,1%
France métr.	60,2%	63,7%	63,7%

source : INSEE, RP.



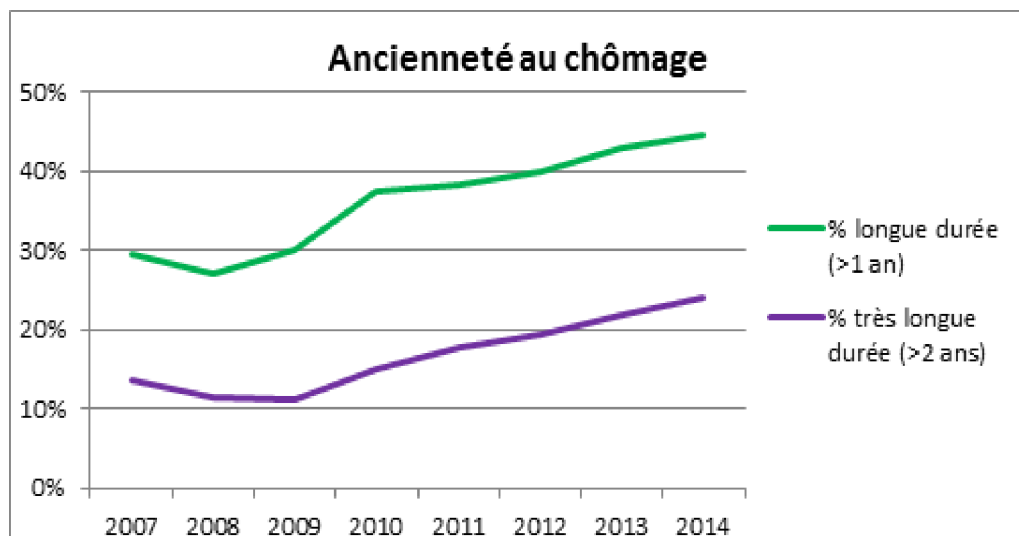
Catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) en décembre de chaque année :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution entre 2013 et 2014	
toutes catégories	41 520	38 440	36 470	38 910	47 890	51 050	52 030	56 340	59 700	62 560	+ 3 360	+6,0%
catégories A, B, C	37 980	34 090	31 560	33 710	41 220	43 780	45 760	49 770	52 370	55 610	+ 2 600	+5,2%

Source : Pôle Emploi, Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

champ : DEFM toutes catégories dont DEFM de catégories ABC (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) au 31/12. Données corrigées des variations saisonnières.

Depuis 2008 et le début de la crise économique, le nombre de demandeurs d'emploi a connu une forte envolée avec 26 100 demandeurs d'emploi supplémentaires (toutes catégories) entre fin 2007 et fin 2014 dans le département, soit une augmentation de 72% en 7 ans. Après un ralentissement en 2011, la hausse a repris : +20% en trois ans, soit 10 500 demandeurs d'emploi supplémentaires entre fin 2011 et fin 2014.



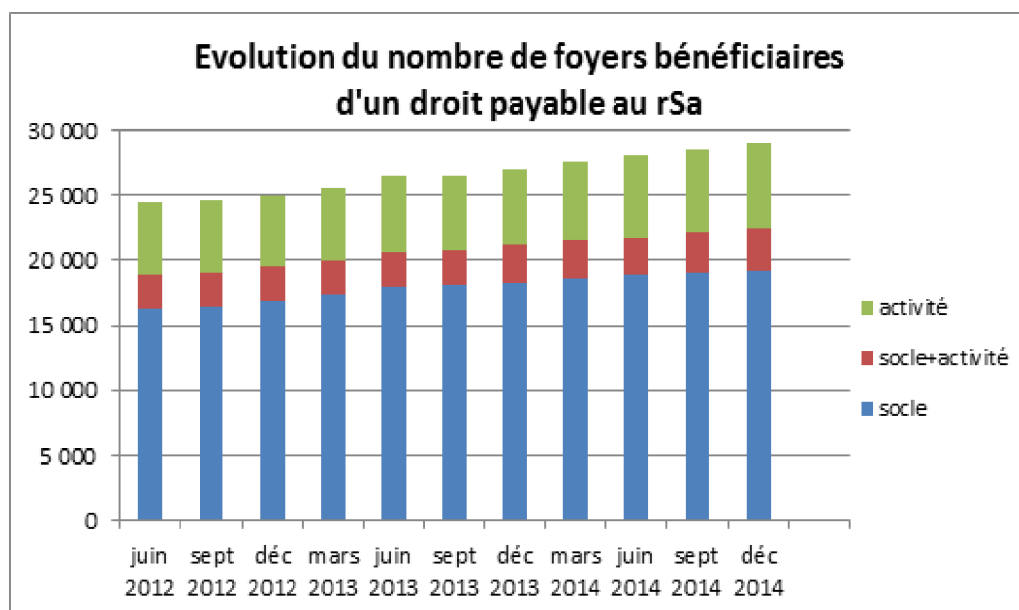
source : Pôle Emploi, Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

champ : DEFM de catégories ABC (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) au 31/12. Données brutes.

Suivant la tendance nationale, le chômage de longue durée s'accroît : 45% des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an fin 2014 contre 27% en 2008. Le chômage de très longue durée (plus de deux ans) connaît également une inquiétante hausse : 11% des DEFM étaient concernés fin 2009 pour 24% des DEFM cinq ans plus tard.

2°) Quelques données démographiques et sociales complémentaires, relatives tout particulièrement à l'enjeu des dépenses d'AIS :

Concernant les bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité, la situation est la suivante :



Bénéficiaires d'un droit au rSa par type de rSa :

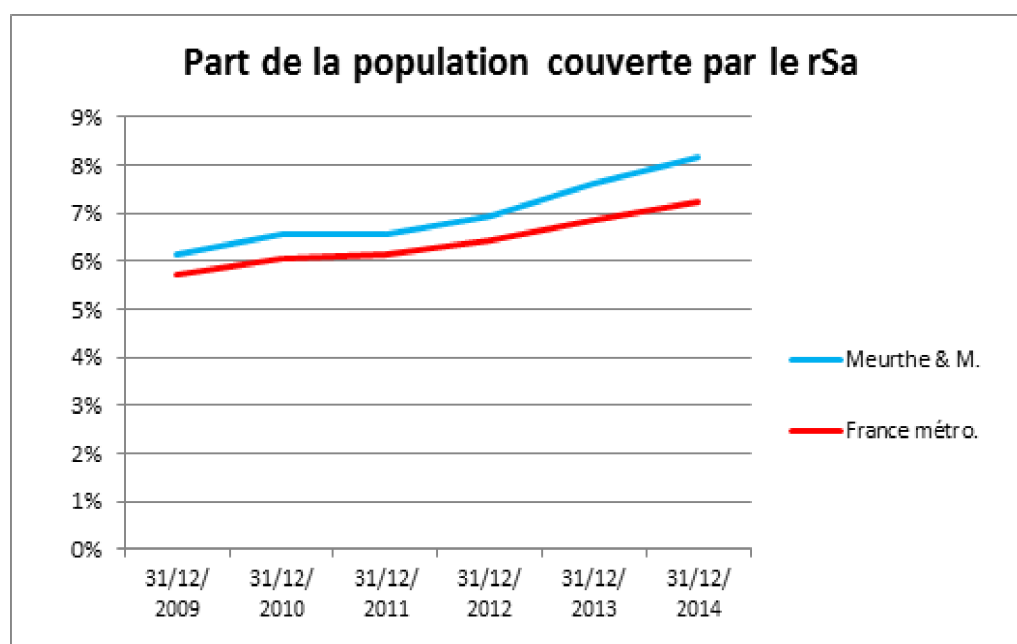
Evolution entre décembre 2013 et décembre 2014

	mars 2012	juin 2012	sept 2012	déc 2012	mars 2013	juin 2013	sept 2013	déc 2013	mars 2014	juin 2014	sept 2014	déc 2014	
socle	16 021	16 269	16 427	16 874	17 363	17 933	18 073	18 345	18 600	18 858	19 066	19 216	+4,7%
Socle + activité	2 522	2 690	2 656	2 618	2 629	2 629	2 760	2 860	2 857	2 907	3 037	3 196	+11,7%
activité	5 355	5 549	5 499	5 529	5 603	5 883	5 734	5 830	6 111	6 339	6 351	6 549	+12,3%
total	23 898	24 508	24 582	25 021	25 595	26 445	26 567	27 035	27 568	28 104	28 454	28 961	+7,1%

source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM.

champ : nombre de foyers bénéficiaires d'un droit payable au RSA versé par la CAF 54.

Le RSA poursuit sa hausse dans le département avec 1 926 nouveaux foyers bénéficiaires en 2014, soit une évolution de +7,1 % en un an. La composante socle est celle qui progresse le moins.



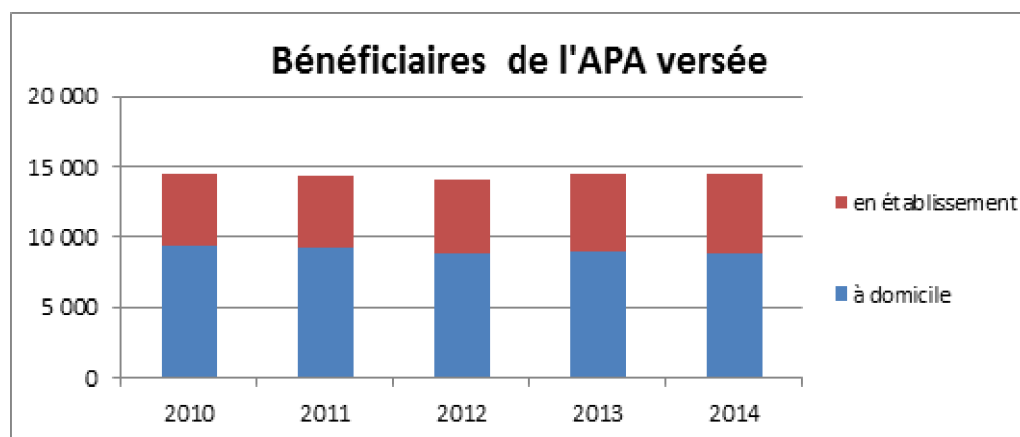
Evolution de la part de la population couverte par le RSA :

	31/12/ 2009	31/12/ 2010	31/12/ 2011	31/12/ 2012	31/12/ 2013	31/12/ 2014
Meurthe & M.	6,1%	6,6%	6,6%	7,0%	7,6%	8,2%
France métro.	5,7%	6,0%	6,1%	6,4%	6,9%	7,3%
écart 54 / France	+0,4 pt	+0,6 pt	+0,5 pt	+0,6 pt	+0,7 pt	+0,9 pt

source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM.

champ : nombre de personnes couvertes par le RSA (droit payable uniquement).

La part de la population couverte par le RSA en Meurthe-et-Moselle est passée de 6,1% fin 2009 à 8,2% fin 2014 contre respectivement 5,7% et 7,3% en France Métropolitaine. **Cette progression est donc plus forte en Meurthe-et-Moselle qu'en France** : le différentiel au cours de cette période a plus que doublé, passant de +0,4 point à + 0,9 point, traduisant une précarisation plus forte en Meurthe-et-Moselle.



Bénéficiaires de l'APA versée :

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014	
à domicile	9 453	9 216	8 783	8 898	8 818	-80	-1%
en établissement	4 999	5 106	5 326	5 593	5 710	+117	+2%
total	14 452	14 322	14 109	14 491	14 528	+37	+0%

source: CD54, DISAS-PA/PH, statistiques trimestrielles.

champ : bénéficiaires payés, dont ceux percevant l'allocation sous la forme d'une dotation globale versée à l'établissement.

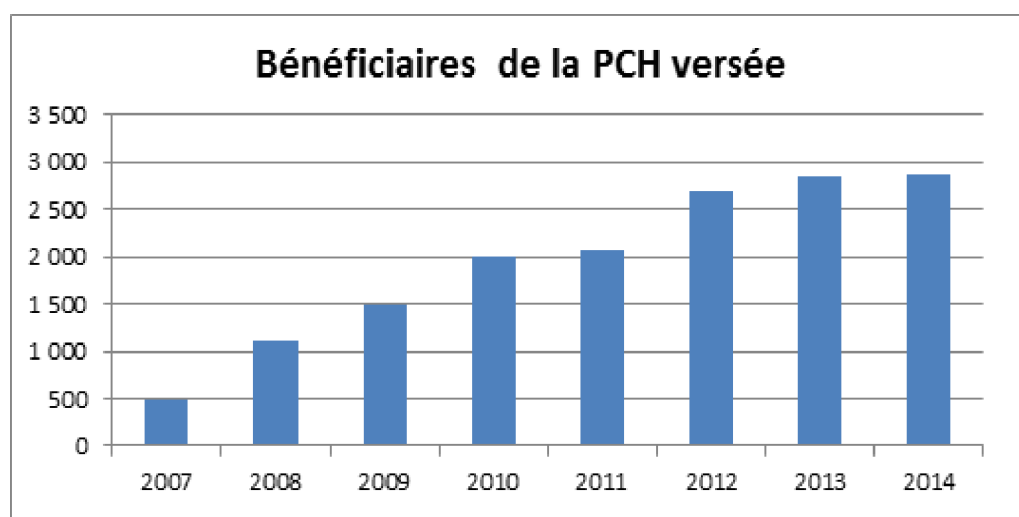
En 2014, le nombre de bénéficiaires payés de l'APA à domicile s'est maintenu au niveau des 2 années antérieures. Le nombre de bénéficiaires en établissement continue quant à lui à progresser.

Part de la population âgée de 75 ans ou plus bénéficiaire de l'APA (à domicile ou en établissement) :

	2010	2011	2012	2013	2014
Meurthe & M.	23,0%	22,5%	21,9%	22,3%	22,1%
France métro.	20,6%	20,7%	20,7%	20,8%	

sources : Drees, données départementales au 31/12 ; INSEE, estimations de population.
 champ : bénéficiaires payés. Nombre de bénéficiaires de l'APA en 2014 non disponible pour la France métropolitaine.

A l'occasion de la révision périodique des situations, l'application de la nouvelle grille nationale AGGIR entraîne progressivement la sortie du dispositif APA de certains bénéficiaires relevant principalement du GIR4, expliquant le rapprochement du taux départemental avec le taux national.

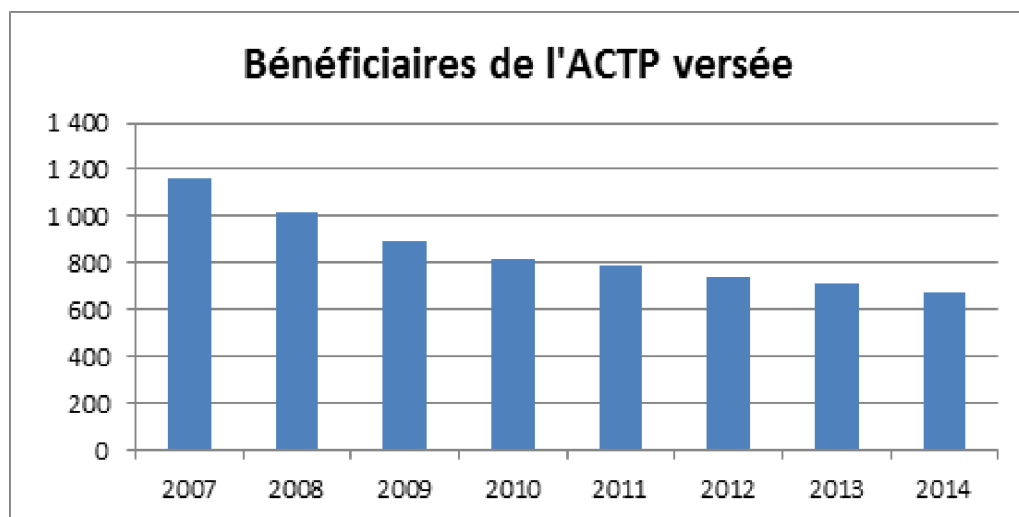


source : CD54, DISAS-PA/PH, statistiques internes.
 champ : nombre de bénéficiaires payés pour les prestations de décembre de chaque année.

Bénéficiaires de la PCH versée :

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014	
Meurthe & M.	1 998	2 066	2 698	2 843	2 876	+33	+1%

Le nombre de personnes bénéficiant de la PCH augmente encore mais à un rythme ralenti depuis fin 2012.

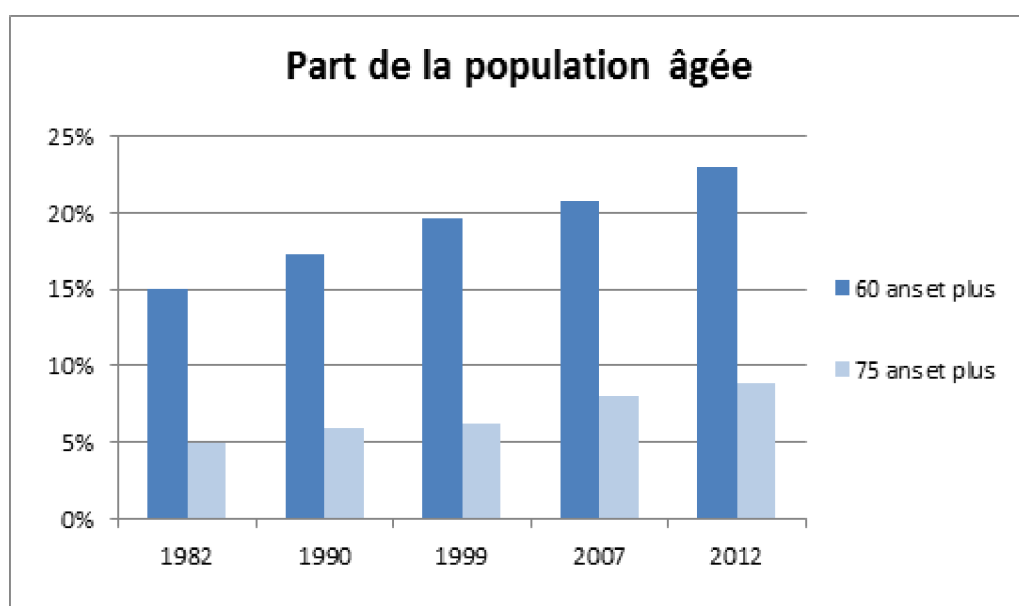


**Evolution du nombre de
Meurthe-et-Mosellans
percevant l'ACTP :**

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014	
Meurthe & M.	813	790	736	707	678	-29	-4%

source : enquête trimestrielle Drees, d'après CD54-DISAS-PA/PH. Données du 4ème trimestre de chaque année. champ : bénéficiaires payés.

Les personnes bénéficiant auparavant de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) disposent désormais d'un droit d'option pour la PCH, compensation de droit commun. Le nombre de bénéficiaires payés de l'ACTP diminue lentement cependant, cette dernière pouvant être plus favorable que la PCH dans certains cas de figure.



Part de la population âgée :

France
Métropolitaine

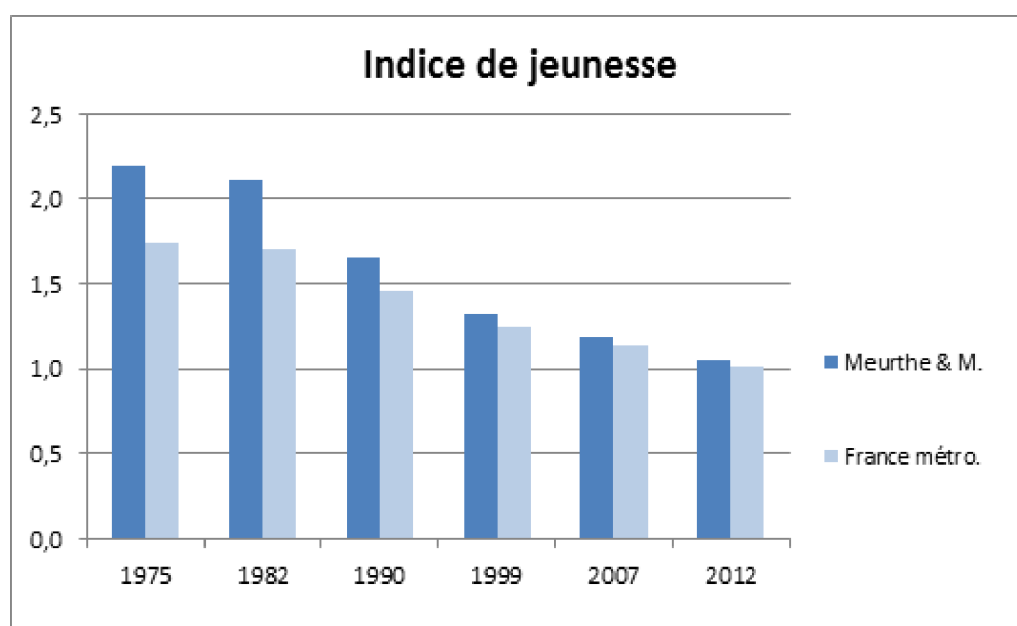
	1999		2007		2012		2012	
	Total	/1990	Total	/1999	Total	/2007	Total	/2007
Population totale	713 779	+0,3%	726 594	+1,8%	733 266	+0,9%	63 375 971	+2,6%
		% pop totale		% pop totale		% pop totale		% pop totale
60 ans et plus	140 365	19,7%	150 616	20,7%	168 526	23,0%	15 101 660	23,8%
75 ans et plus	44 283	6,2%	58 539	8,1%	64 810	8,8%	5 260 196	8,3%

source : INSEE, RP

	1982	1990	1999	2007	2012
60 ans et plus	15,0%	17,3%	19,6%	20,7%	23,0%
75 ans et plus	4,9%	5,9%	6,2%	8,1%	8,8%

source : INSEE, RP

Le nombre de personnes âgées augmente régulièrement dans le département ; dans le même temps, le taux d'accroissement de la population totale est faible (+ 0,18% par an entre 2007 et 2012), d'où une forte augmentation de leur part relative : en trente ans, + 8 points pour les 60 ans et plus et + 4 points pour les 75 ans et plus sur la période 1982-2012.



Indice de jeunesse :

	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Meurthe & M.	2,20	2,11	1,66	1,32	1,19	1,05
France métro.	1,74	1,71	1,46	1,25	1,14	1,02

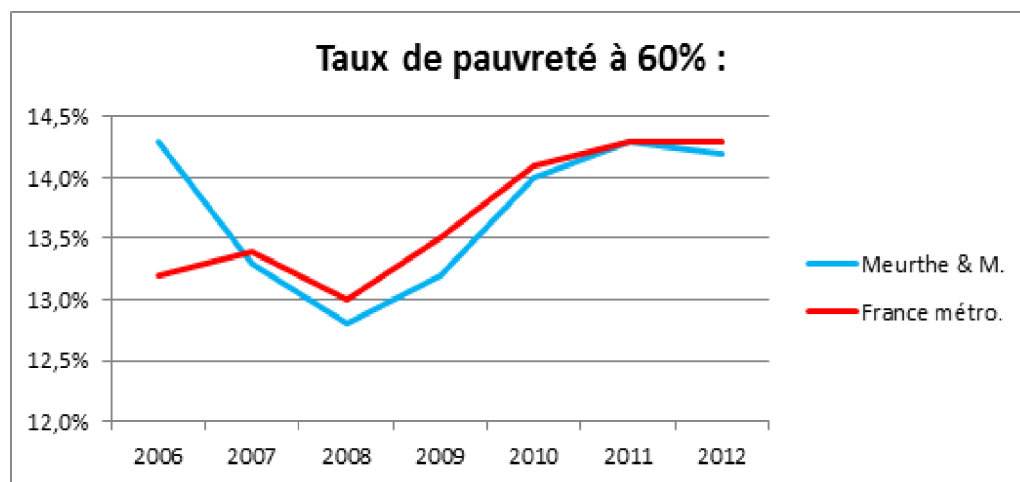
source : INSEE, RP

Part de la population jeune :

		France								
		1990		1999		2007		2012		
moins de 20 ans	Total	% pop totale	Total	% pop totale	Total	% pop totale	Total	% pop totale	Total	% pop totale
		204 658	28,7%	185 786	26,0%	178 796	24,6%	176 465	24,1%	15 452 579

source : INSEE, RP

A l'image de la tendance nationale, l'indice de jeunesse -exprimant le rapport entre les jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus) a diminué fortement au cours des dernières décennies. Autrefois nettement plus jeune que la France métropolitaine, le département présente aujourd'hui un indice de jeunesse similaire.

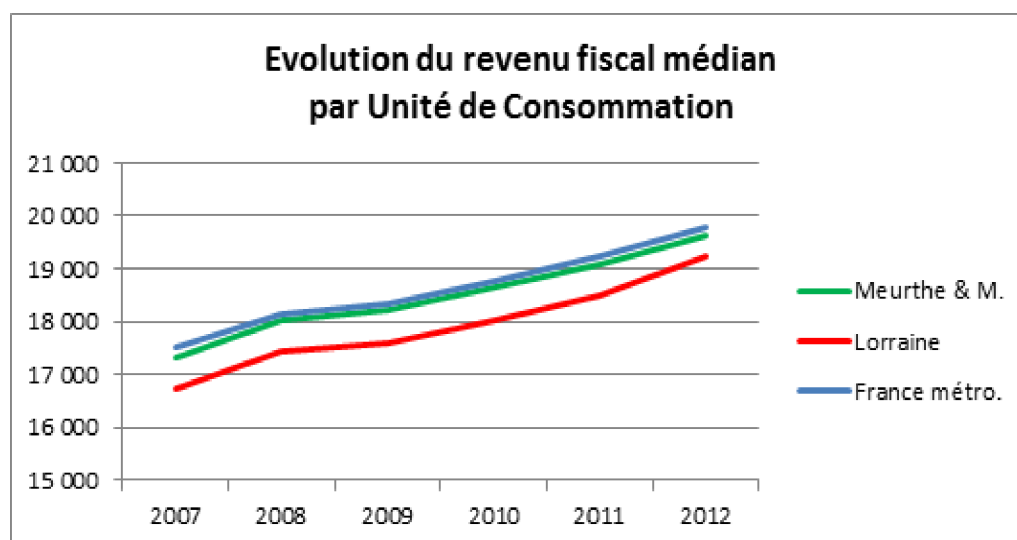


Taux de pauvreté à 60% de la médiane des niveaux de vie :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Meurthe & M.	14,3%	13,3%	12,8%	13,2%	14,0%	14,3%	14,2%
<i>espace rural</i>	<i>15,2%</i>	<i>15,9%</i>	<i>14,6%</i>	<i>9,5%</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,8%</i>	<i>nd</i>
<i>espace urb.</i>	<i>14,2%</i>	<i>13,2%</i>	<i>12,7%</i>	<i>14,3%</i>	<i>15,4%</i>	<i>15,7%</i>	<i>nd</i>
France métro.	13,2%	13,4%	13,0%	13,5%	14,1%	14,3%	14,3%
<i>espace rural</i>	<i>14,8%</i>	<i>15,3%</i>	<i>14,4%</i>	<i>11,6%</i>	<i>11,8%</i>	<i>11,7%</i>	<i>nd</i>
<i>espace urb.</i>	<i>13,0%</i>	<i>13,0%</i>	<i>12,7%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,8%</i>	<i>15,0%</i>	<i>nd</i>

sources : INSEE-DGFiP, revenus disponibles localisés (jusqu'en 2011) ; INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal FiLoSoFi (en 2012)

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Les pays européens utilisent un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. Depuis 2010, le taux de pauvreté s'est stabilisé aux alentours de 14 % que ce soit en Meurthe-et-Moselle ou en France métropolitaine.

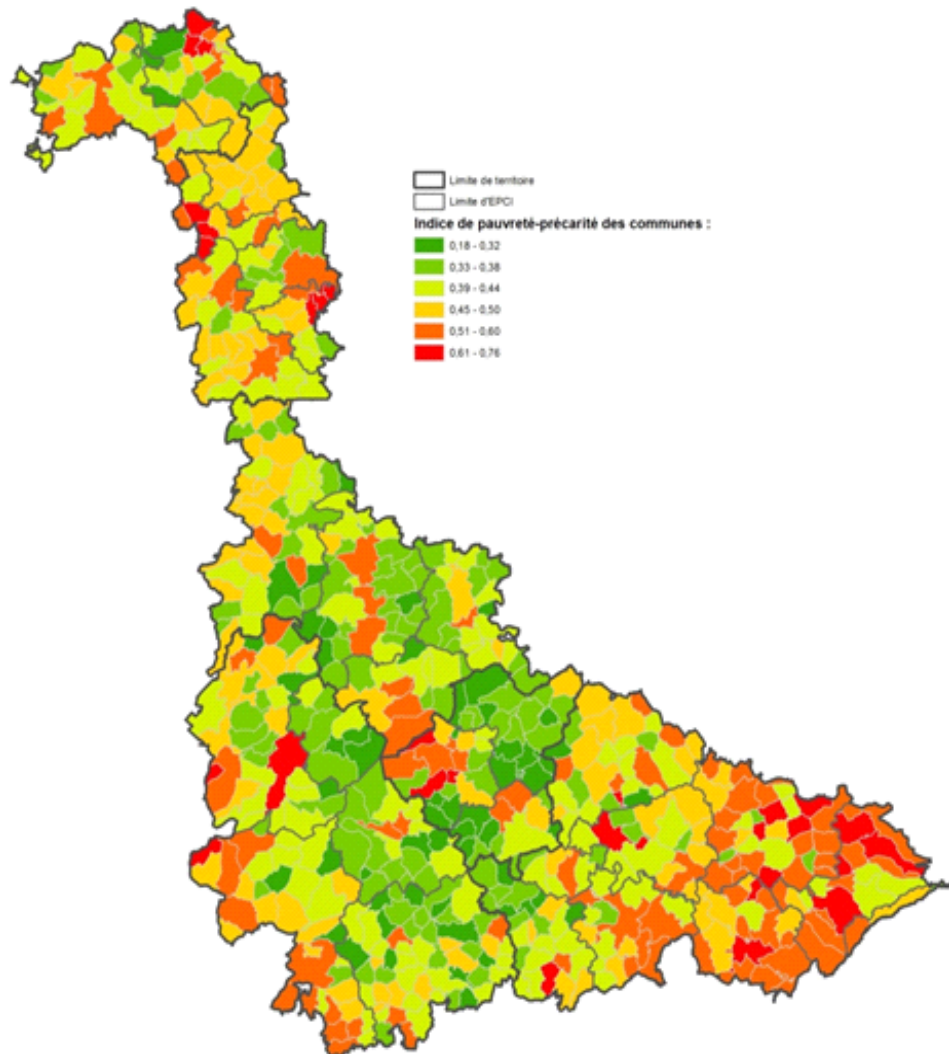


Médiane des revenus par UC (€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution entre 2011 et 2012
Meurthe & M.	17 314	18 013	18 221	18 654	19 069	19 619	+2,9%
Lorraine	16 743	17 425	17 583	18 013	18 487	19 249	+4,1%
France métro.	17 497	18 129	18 355	18 749	19 218	19 786	+3,0%

sources : INSEE-DGFiP, revenus disponibles localisés (jusqu'en 2011) ; INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal FiLoSoFi (en 2012)

Le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) a progressé de 2,9 % dans le département entre 2011 et 2012 et demeure presque au même niveau que le revenu médian français. La Lorraine rattrape progressivement son retard sur la Meurthe-et-Moselle et la France (+ 4,1 % en un an).

3°) La situation en matière de pauvreté/précarité des territoires : une situation inégale en Meurthe-et-Moselle :



A l'image de l'indicateur de développement humain (IDH) qui retient trois dimensions (santé, éducation et niveau de vie) au niveau international, l'indice de pauvreté – précarité (IPP) compte neuf dimensions, pondérées par des coefficients variant selon l'importance de l'indicateur. Il est présenté au niveau communal.

**Récapitulatif des neuf indicateurs utilisés dans l'indice de
pauvreté précarité :**

Indicateur	Source	Coefficient	Taux plafond = plus forte valeur
Evolution de la population 2007-2012	INSEE, RP	2	Commune ayant perdu le plus d'habitants entre 2007 et 2012
Part de familles monoparentales 2013	Filocom	2	Commune au plus fort taux de monoparentalité
Part de cadres et professions intellectuelles supérieures 2012	INSEE, RP	2	Commune à la plus faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures
Indice de vieillissement 2012	INSEE, RP	3	Commune à la plus forte part de personnes âgées dans la population totale
Part de la population non diplômée 2012	INSEE, RP	3	Commune à la plus forte part de personnes sans aucun diplôme
Revenu fiscal moyen des foyers fiscaux 2012	DGFIP	3	Commune aux revenus fiscaux moyens les plus faibles
Part de la population sous le seuil de pauvreté Filocom 2013	Filocom	4	Commune à la plus forte part de ménages sous le seuil de pauvreté Filocom (= 8 490 € nets par an)
Part de la population couverte par le RSA 2014	CAF54	4	Commune à la plus forte part d'habitants couverts par le RSA
Part de DEFM parmi la population âgée de 20 à 59 ans 2013	Directe Lorraine, Pôle Emploi	4	Commune à la plus forte part de demandeurs d'emploi parmi les 20-59 ans

Ces indicateurs démontrent combien nous devons être, plus que jamais, attentifs à la capacité de nos politiques publiques à influencer sur les déséquilibres, à corriger les inégalités, à conforter les conditions d'un développement équilibré des territoires.

Mais l'exercice de nos politiques publiques doit aussi tenir compte d'une pression forte liée à l'augmentation exponentielle des allocations individuelles de solidarité, et à la réduction de nos ressources.

II – LE DEGRE DE CONTRAINTE FINANCIERE PESANT SUR LA COLLECTIVITE ATTEINT DESORMAIS UN NIVEAU INEGALE

1. L'évolution continue des dépenses AIS (Allocations Individuelles de Solidarité)

Avant de constituer une charge pour la dépense publique et particulièrement pour notre budget, les allocations individuelles de solidarité sont d'abord et avant tout des droits universels garantis à des citoyens qui se trouvent, en raisons de difficultés d'emploi, de dépendance par l'âge, ou par le handicap, dans une situation difficile qui appelle la solidarité de toute la Nation. C'est d'ailleurs bien cette nature qui conduit les départements à demander à l'Etat que le financement de ces allocations, et particulièrement du RSA, soit assuré par un financement national.

Les évolutions démographiques précédemment retracées témoignent de la difficulté à contenir l'évolution de ces dépenses.

L'accord du 16 juillet 2013 intervenu entre l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le Premier Ministre avait permis d'engager une première prise en compte par l'Etat du décalage de compensation des charges transférées par l'Etat aux conseils départementaux face à l'augmentation croissante de leur charge des AIS depuis 2004.

Cet accord a permis :

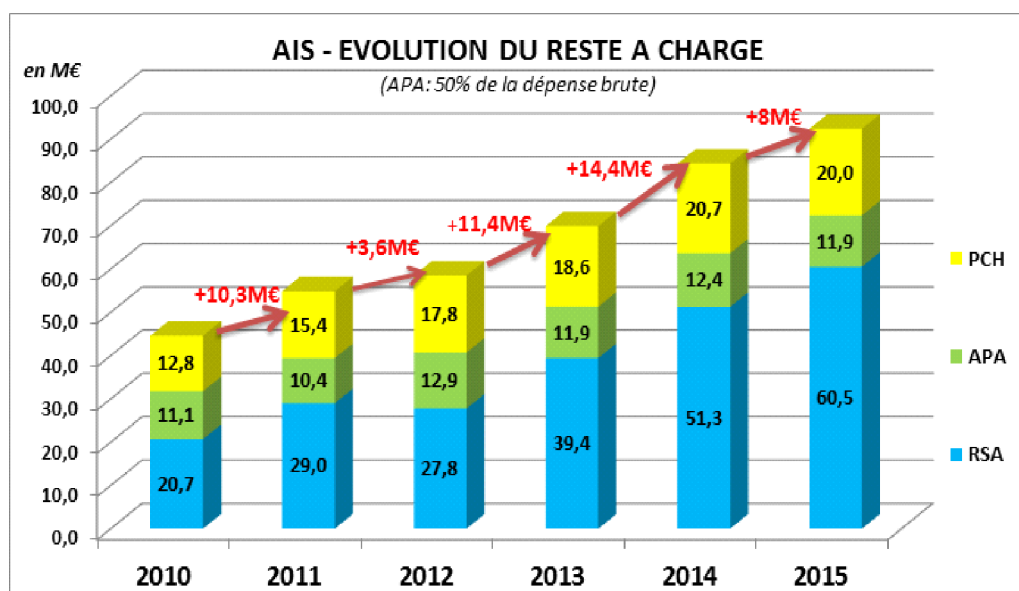
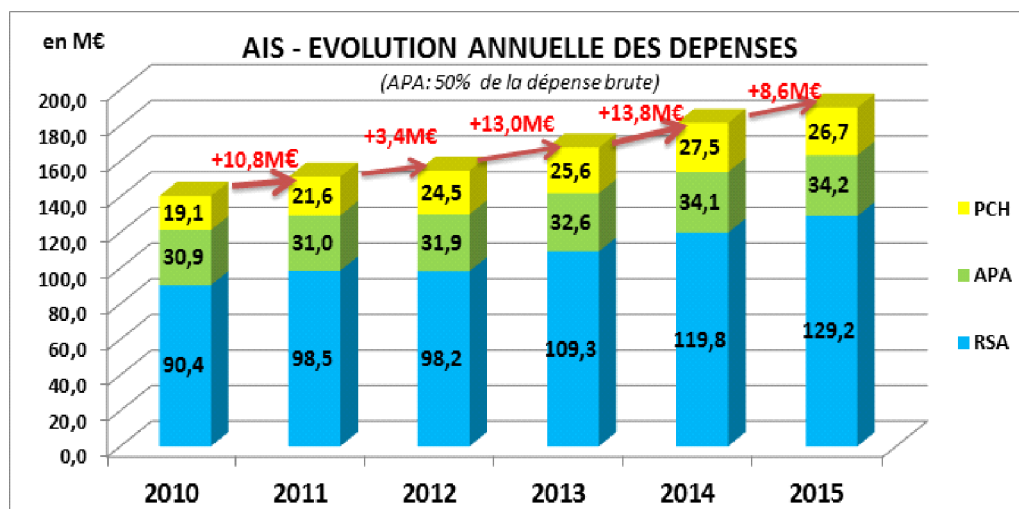
- La reconnaissance d'un montant de décalage financier de la compensation, estimé de part et d'autre (Etat et ADF) à 4,8Mds € fin 2012 ;
- La mise en œuvre d'un montant de compensation estimé dans les prévisions initiales à 2,1Mds€, obtenu par la conjonction de deux dispositifs :
 - 830M€ au titre du transfert des fonds des frais de gestion de la fiscalité directe locale,
 - 1300M€ au titre de l'estimation du relèvement des droits de mutation à titre onéreux (passage de 3,8 à 4,5%).

Ce dispositif étant complété par ailleurs d'un mécanisme de péréquation inter-départements pour lisser les augmentations de droits de mutation.

Cet accord a permis à la collectivité de construire, puis de mettre en œuvre les budgets 2014 et 2015, en ayant recouvré une part de marge de manœuvre, soit une recette complémentaire en 2015, année pleine de mise en œuvre de ce dispositif, de 33,5 M€ (11,3 M€ au titre des frais de gestion du foncier bâti, 11,8 M€ au titre du fonds de solidarité, et 10,4M€ au titre de l'augmentation des DMTO).

Le relèvement des droits de mutation, qui était au départ conclu pour deux ans (mars 2014/février 2016), a été prorogé, de même que le dispositif de fonds de solidarité, de péréquation entre départements.

Ces dispositifs transitoires témoignent d'une prise de conscience de l'Etat sur la situation financière induite par le financement des AIS. Ils restent toutefois largement insuffisants et ne constituent pas une forme de réponse pérenne.



L'état des lieux des AIS au plan budgétaire représente à fin 2015, la somme inégalée de 487M€ de décalage cumulé.

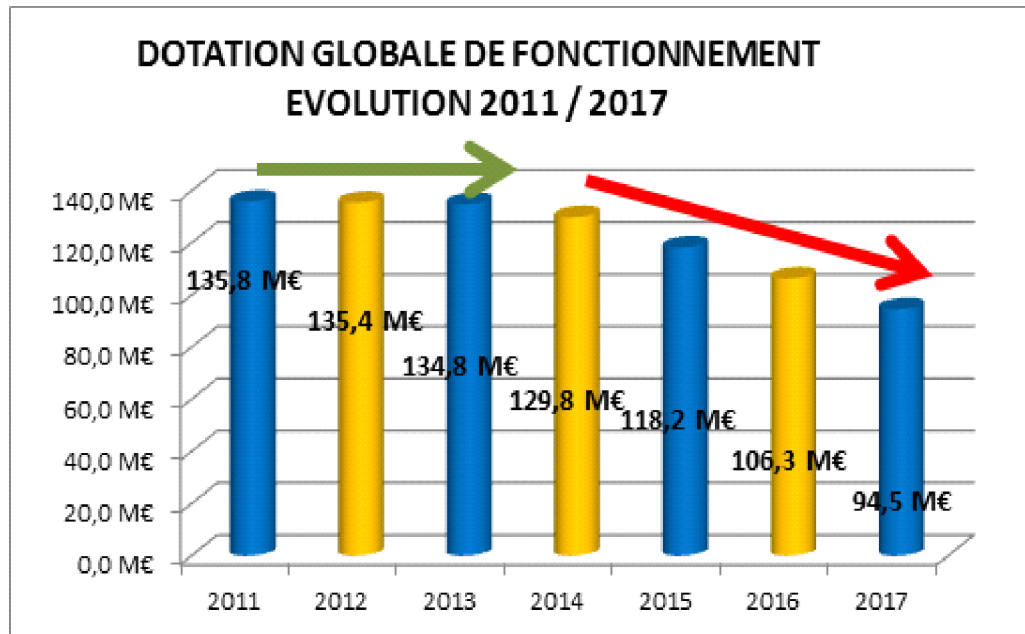
C'est la raison pour laquelle la négociation avec l'Etat doit se poursuivre, pour aboutir en particulier à la recentralisation du financement de l'allocation RSA.

Nous devons être particulièrement vigilants aux modalités financières de la recentralisation de l'allocation RSA, qui ne doivent pas remettre en cause les quelques recettes dynamiques du département, comme les droits de mutation ou la CVAE, par exemple.

2. La participation au pacte de responsabilité et de solidarité

L'Etat s'est engagé sur un plan de réduction de la dépense publique de 50Mds€ sur 3 ans (2015/2016/2017), dont 21 milliards dès la première année. L'ensemble des administrations publiques est concerné : Etat, sécurité sociale, collectivités territoriales.

Pour le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) représente donc **un effort substantiel** de près de 40M€ sur la période 2015/2017.



A plusieurs reprises, l'assemblée départementale a alerté tant le Président de la République et le Premier ministre que les parlementaires, sur le fait que ce type de mesure doit être mis en œuvre avec précaution.

En effet, si la maîtrise de la dépense publique est nécessaire dans une situation de fort endettement du pays et de restauration de la compétitivité de l'économie, l'effort ne doit pas nuire à l'investissement public qui est assumé à 70% par l'ensemble des différents niveaux de collectivités territoriales.

Il doit aussi tenir compte de la réalité. En prenant en charge depuis 2004 une large partie de la dépense nationale relative au financement des allocations individuelles de solidarité et tout particulièrement du RSA, la situation des collectivités départementales appelle pour le moins une considération toute particulière.

Rappelons également que les départements ont perdu une large part de leur autonomie fiscale, en dehors principalement des DMTO, et que 50% de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera transférée en 2017 au conseil régional en compensation du transfert de la compétence des transports.

III –LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DEPARTEMENTAL, AMBITIEUX, NECESSITE IMPERIEUSE POUR REpondre AUX ATTENTES DES MEURTHE-ET-MOSELLANS

Malgré le contexte évoqué précédemment, notre département dispose de bons indicateurs et ratios financiers comme le soulignait la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport portant sur les années 2008 à 2012, confirmant que la santé financière du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle n'appelait pas de remarque particulière.

Cette maîtrise budgétaire sera évidemment poursuivie parce qu'elle garantit la mise en œuvre du projet départemental tout au long du mandat en conciliant volontarisme et capacités financières de la collectivité pour les années à venir. Six grands objectifs stratégiques guideront nos orientations budgétaires de 2016 :

1. La confirmation des orientations du projet départemental

Les indicateurs financiers de la collectivité permettent de souligner la bonne gestion du département de Meurthe et Moselle.

A titre d'illustration, la capacité de désendettement s'établit en 2014 à 3,3 ans, alors qu'en 2013, elle est 4,29 pour la moyenne des départements de même strate (de 500 000 à moins d'1million d'habitants). A la date du 31/12/2014, la comparaison avec les autres départements lorrains est la suivante :

CAPACITE DE DESENDETTEMENT DES DEPARTEMENTS LORRAINS

SOURCE : DGCL 2014 - COMPTE DES COLLECTIVITES

	ENCOURS DE DETTE au 31/12/2013 en M€	ENCOURS DE DETTE au 31/12/2014 en M€	Capacité de désendettement en années au 31/12/2014
CG 54	257,7	251,5	2,8
CG 55	171,6	158,3	6,2
CG 57	594,9	638,2	9,1
CG 88	285,6	286,9	4,9

De même, l'encours de dette par habitant en 2014 est de 343€hbt contre 506€hbt pour la moyenne des départements de la même strate.

Notre dette est sécurisée à hauteur de 97,6% et le taux de foncier bâti demeure inférieur à la moyenne des départements de la strate (17,24% contre 17,57%).

Grâce à la gestion antérieure rigoureuse de notre collectivité, nous sommes en capacité de mettre en oeuvre les orientations du projet départemental.

La solidarité entre les hommes est un pilier essentiel du Projet Départemental : il convient de conforter encore l'accompagnement des plus fragiles dans un contexte d'augmentation et de complexification des besoins. A ce titre, le budget 2016 devra permettre au conseil départemental :

- de faire de l'enfance la priorité, en élaborant un nouveau schéma départemental enfance-famille et en mettant en œuvre le plan de lutte contre la pauvreté des enfants. En Meurthe-et-Moselle, cela est particulièrement vrai, car la hausse continue du nombre d'enfants et de journées d'accueil en établissement s'explique notamment par la dégradation des situations individuelles et familiales qui conduisent d'avantage d'hébergements pour les enfants de moins de 3 ans et les adolescents depuis 2010. Les enveloppes financières consacrées à la protection de l'enfance seront donc en progression, permettant de répondre aux exigences qualitatives de l'intervention de la collectivité ;
- de **répondre aux obligations légales en matière d'AIS**, en tenant compte de la dégradation de la situation sociale et de l'évolution des besoins en termes d'allocations et d'accompagnements ;
- de la même manière, et toujours dans une logique partenariale, **d'élaborer un nouveau schéma départemental pour l'autonomie** en 2016 qui permettra de construire de nouvelles perspectives en matière de prise en charge de l'autonomie des personnes en engageant la convergence les politiques personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- dans le domaine des transports, et sans préjuger des choix du nouvel exécutif du Conseil Régional, mon objectif est de **maintenir la gratuité des transports scolaires**. Cette mesure constitue une économie financière substantielle pour toutes les familles de Meurthe-et-Moselle ; elle constitue également un marqueur important de la solidarité dans notre département.
- de **confirmer notre politique tarifaire dans la restauration scolaire** dont nous avons pu mesurer l'impact particulièrement positif depuis sa mise en œuvre en termes d'accès du plus grand nombre d'enfants à la restauration scolaire. En effet, à ce jour, 7 enfants sur 10, scolarisés dans les collèges publics du département, y prennent un repas équilibré et de qualité à un tarif dégressif définit en fonction du quotient familial de leur famille.

La solidarité avec les territoires est l'autre pilier essentiel de notre action. La mise en place de la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine renforce le rôle des dix conseils départementaux, interfaces indispensables à la mise en œuvre de l'action publique entre la nouvelle région, et les communes et intercommunalités. La Meurthe-et-Moselle portera cette conception dans l'organisation de l'appui à tous les territoires dans les débats à venir à l'échelle de la Région.

Conformément à ce qui a été indiqué aux maires et présidents d'intercommunalités et de pays le 17 décembre 2015, une nouvelle étape de contractualisation avec les territoires sera soumise à la délibération de l'assemblée départementale en mars, avec le **Contrat Territoires Solidaires (CTS) 2016 - 2021**.

A l'inverse d'autres départements, même si nous devons tenir compte des contraintes financières qui ne permettront pas de rester au même niveau des moyens consacrés aux projets des territoires, nous choisissons de ne pas abandonner le soutien aux communes et intercommunalités.

Prenant en compte l'évaluation participative menée sur la précédente génération de contrats territoriaux, le CTS sera le cadre d'une démarche renouvelée, témoin d'une nouvelle manière de faire projet avec les territoires. Il s'agira d'optimiser les dossiers avec les territoires et les porteurs de projets par un accompagnement conséquent en ingénierie territoriale, préalable à l'attribution des subventions départementales. Le CTS participera également largement à la mise en œuvre des priorités départementales autour de l'amélioration de l'accessibilité des services, de la transition écologique et de la solidarité avec les populations et les territoires.

Par ces priorités confirmées et une répartition des fonds basée sur une forte logique de péréquation, cette nouvelle génération de contractualisation permet au département d'assumer pleinement son **rôle d'assembleur et sa responsabilité d'équité entre les territoires de Meurthe-et-Moselle**.

2. La prise en compte d'un environnement territorial qui évolue

En 2016, le nouveau SDCI sera arbitré, la Métropole du Grand Nancy verra le jour, le pôle métropolitain du sud 54 sera lancé et les évolutions territoriales autour de Metz ainsi que la coopération transfrontalière auront un impact sur les territoires du Pays Haut.

Le département, qui a de longue date joué un rôle moteur dans l'accompagnement des dynamiques territoriales doit plus que jamais rester un facilitateur des dynamiques de développement local et un garant que ce développement irrigue l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle.

Dans le même esprit des six schémas interdépartementaux initiés en 2014 par la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, les Vosges et la Moselle, je souhaite que le travail de coordination interdépartementale engagé entre les dix départements de la nouvelle région se renforce.

Qu'il s'agisse notamment des **solidarités, des mobilités, des infrastructures, des collègues, de la contractualisation avec les communes et intercommunalités**, il est important de contribuer à des initiatives qui permettent de concevoir une action publique qui dépasse les frontières institutionnelles, administratives, géographiques, gage d'un meilleur service public.

3. Le soutien aux politiques éducatives, citoyennes et culturelles dans le cadre du rapport du 11 janvier

La délibération adoptée par la session extraordinaire du 11 janvier dernier «Contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante » engage la collectivité à agir plus efficacement au niveau des politiques publiques départementales. La délibération répond à cette exigence en proposant 23 mesures concrètes et applicables par l'administration départementale dans le cadre de ses compétences et des partenariats que la collectivité a tissés avec les acteurs des territoires du département, dans les domaines de l'Education, de la Citoyenneté, de la Prévention et de la Solidarité.

Ce plan d'actions propose de renforcer notre implication sur 4 axes complémentaires :

- Une meilleure prévention de la marginalisation des jeunes en leur permettant d'accéder à la réussite éducative, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Une action renforcée en direction des territoires qui peuvent se sentir marginalisés.
- La reconnaissance de l'égalité des cultures, du principe fondamental du respect des religions dans une laïcité réaffirmée, de l'accès à tous sans discriminations aucune à la citoyenneté qui implique l'ensemble de la société.
- La prévention de la radicalisation à laquelle nous contribuons déjà.

Pour répondre à cette exigence d'efficacité, le département ne peut agir seul, il devra mobiliser de l'ensemble des autres acteurs :

- L'Etat à travers ses missions d'éducation, de sécurité et de justice, de prévention et d'emploi.
- Les communes et leurs groupements dans leurs compétences et leurs responsabilités de proximité.
- Les fédérations sportives et d'éducation populaire ainsi que l'ensemble des acteurs associatifs qui tiennent une place essentielle dans le tissage des liens sociaux et l'animation du Vivre ensemble.

Ainsi, en dépit des contraintes exposées précédemment, qui auraient du conduire à une diminution des dépenses, le département prend sa part de responsabilité et revendique le choix volontariste de faire des politiques de prévention une priorité budgétaire en affectant des moyens exceptionnels en 2016.

4. Le choix de la stabilité fiscale

L'engagement à ne pas augmenter la fiscalité départementale est confirmé.

Il nous faut être attentif à préserver du mieux possible le pouvoir d'achat des citoyens, afin de contribuer à la relance économique, tant au niveau des entreprises que des salariés.

Le levier fiscal ne pourrait de toute façon porter que sur la taxe sur le foncier bâti, puisque l'autonomie fiscale des collectivités a été largement réduite depuis 2010, un point d'évolution du taux de la taxe sur le foncier bâti rapporte environ à 1,4M€

TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI – DEPARTEMENTS LORRAINS

Département	Taux 2014	Taux 2015
Meurthe et Moselle	17,24%	17,24%
Meuse	25,72%	25,72%
Moselle	12,96%	12,96%
Vosges	22,90%	22,90%
Taux moyen de la strate du CD 54	17.57%	Nc

(source DGCL)

5. Un effort accru de compression des dépenses de fonctionnement hors AIS

Compte tenu de la diminution de la recette de DGF, du choix de stabilité fiscale, et au vu de l'évolution continue des allocations individuelles de solidarité, la construction de l'équation budgétaire est particulièrement complexe en 2016, et le sera encore plus les années suivantes.

Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ne peuvent pas voter un budget en déficit. **C'est donc leur niveau d'autofinancement et leur capacité à emprunter qui leur permettent de voter le budget en équilibre.**

Il faut éviter toute fuite en avant sur un volume d'emprunt qui ne serait pas maîtrisé. Rappelons qu'un emprunt de 10M€ entraîne une annuité supplémentaire de 672 000€ pour les 20 ans à venir, et un volume total de frais financiers de plus de 3M€

Il est légitime que celui-ci évolue pour traduire le projet départemental, notamment au travers de la mise en œuvre du Plan Collèges Nouvelles Générations qui demeure en 2016 la priorité d'investissement du conseil départemental. Il convient de souligner ici les principales opérations prévues dans la programmation 2016 : les restructurations à neuf des collèges Albert-Camus à Jarville, George-Chepfert à Villers-les-Nancy, Jean-Jacques Rousseau

à Homécourt/Joëuf ; la restructuration lourde du collège Robert-Géant de Vezelize, la restructuration de la demi-pension du collège de l'Euron à Bayon, les mises en accessibilité et restructurations partielles des collèges de Longuyon, Thiaucourt, Foug, Baccarat et Dombasle-sur-Meurthe.

L'état de situation de la dette départementale est présenté annuellement lors de la session du budget primitif, permettant de récapituler les orientations de la collectivité en la matière. Rappelons que 97% de la dette départementale est adossée sur des produits financiers considérés comme totalement sécurisés et le seul emprunt toxique contracté fait l'objet d'une renégociation qui sera présenté en commission permanente le 1er février 2016.

De même que le volume d'emprunt doit rester soutenable, la préservation de l'autofinancement est prioritaire dans nos orientations budgétaires.

Par voie de conséquence, **la baisse des dépenses portera prioritairement sur la section de fonctionnement** et des efforts importants seront nécessaires.

Toutes les politiques publiques hors les allocations individuelles de solidarité seront concernées, sans exclusive, en évitant néanmoins une approche uniforme de minoration des dépenses. Conformément aux engagements pluriannuels décidés en 2014 pour la protection de l'enfance, cette politique publique fera l'objet d'une attention particulière, tout comme les actions qui concourent à la citoyenneté et à l'engagement en lien avec notre session du 11 janvier dernier.

Hormis les politiques liées aux AIS et à la protection de l'enfance, l'ensemble des autres politiques publiques auront donc pour 2016 un volume financier inférieur à celui proposé en 2015.

Notre priorité est collectivement le service public offert aux Meurthe-et-Mosellans : c'est pourquoi les efforts de gestion interne à la collectivité seront accrus pour réduire nos dépenses de fonctionnement.

Concernant nos dépenses de personnels, qui représentent une part importante de crédits en dehors des AIS dans la section de fonctionnement, l'effort consenti sera particulièrement important. **Trois principes guident l'action du conseil départemental :**

- **Le maintien d'une organisation territorialisée de l'action publique départementale et de son administration.** Mise progressivement en place depuis 2003, la territorialisation est garante d'une plus grande proximité et efficacité de l'action publique car elle permet, en permanence, l'articulation entre les initiatives et dynamiques locales et le soutien du département dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences et de ses priorités d'action. Tout en cherchant l'optimisation de chaque dépense en termes de logistique et de ressources humaines, les choix budgétaires doivent permettre aux professionnels du département d'assumer pleinement les missions rendues plus complexes par le contexte socio-économique, notamment pour les métiers de la solidarité.

- La **modernisation de l'action publique départementale dans tous les champs d'intervention de la politique RH** : stratégie de recrutement, gestion des remplacements, modalités de gestion des carrières et du temps de travail, modalités d'organisation des services départementaux, conventionnements existants dans le domaine de l'action sociale, démarche menée en partenariat avec les organisations syndicales sur la qualité de vie au travail, etc.
- Enfin, si les objectifs financiers mentionnés en matière de ressources internes s'imposent, leur mise en œuvre s'appuiera sur le **respect et la prise en compte du dialogue social**. Ce cadre de négociation doit permettre à toutes les parties de ne pas éluder la réalité de l'environnement financier de la collectivité, tout en cherchant à préserver les conditions permettant de maintenir un haut niveau de qualité dans la mise en œuvre de l'action publique départementale.

Un travail sera engagé au printemps 2016 par la vice-présidente et la direction des ressources humaines, avec les représentants des personnels, pour en déterminer les contours précis. Ces choix auront un impact dès 2016 (2^{ème} semestre), et en année pleine à partir de 2017 et les années suivantes.

6. Un volume d'investissement maintenu à un niveau élevé

Pour assurer efficacement les solidarités humaines et territoriales, il est nécessaire de préserver un niveau d'investissement soutenu pour le développement du département, durant l'ensemble du mandat.

Là aussi, le niveau de la contrainte financière, tout comme la nécessaire maîtrise du recours à l'emprunt, nécessitent de dimensionner notre effort d'investissement à hauteur des capacités qui peuvent être dégagées, en tout état de cause inférieures à ce qu'elles furent en 2015.

Le BP 2016 permettra de présenter les priorités d'investissement de la collectivité pour l'ensemble des politiques publiques départementales. Citons à ce stade :

- **L'amplification du programme de rénovation des collèges, avec le Plan Collèges Nouvelles Générations**, pour la réussite des jeunes Meurthe-et-Mosellans. Conformément à ce qui avait été annoncé dès le débat d'orientations budgétaires pour 2012, la poursuite de la mise en œuvre du Plan Collèges Nouvelles Générations restera **la première priorité départementale**. Par ailleurs, conformément à ce que j'avais eu l'occasion d'indiquer, je confirme que le PCNG sera porté de 270 à 299M€ quitte à ajuster sa réalisation dans le temps, afin d'intensifier la qualité énergétique de toutes nos constructions, source d'économies de fonctionnement à terme. Cet effort supplémentaire permettra de réaliser notamment des bâtiments à énergie positive, en bénéficiant des financements spécifiques de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Européenne d'Investissement.

- **La poursuite du plan internet haut débit** : il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du plan de déploiement départemental sous forme de PPP (partenariat public-privé), car l'enjeu en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire est crucial pour le développement de nos territoires. Les réflexions en cours de création d'un Syndicat Mixte Ouvert Pluridépartemental avec les départements des Vosges et de la Meuse et les EPCI volontaires permettront à terme d'accélérer le déploiement de la fibre optique en partenariat avec les communes et les intercommunalités.
- **L'entretien du réseau routier départemental** pour une plus grande sécurité des usagers de la route. La mobilisation de ces crédits d'investissement permettra de poursuivre notre implication dans les réflexions menées sur des évolutions de processus techniques innovants liés à la «route intelligente». Au total, ce sont 3 300 kilomètres de routes que le département gère et entretient au fil des années.

Le budget primitif pour 2016 sera ainsi l'occasion de réaffirmer l'importance d'un **investissement départemental qui reste important, offensif, inscrit dans la durée, respectueux des engagements** pris envers les Meurthe-et-Mosellans.

Ceci répond à un double enjeu : préserver, et même améliorer notre patrimoine et offrir des opportunités de commande publique au monde du BTP. Il convient de rappeler que 84% de la commande publique départementale bénéficie à des entreprises meurthe-et-mosellanes, et 96% au niveau lorrain.

7. Des perspectives de réduction et de retrait de politiques publiques en 2017/2018, si la situation financière de la collectivité n'évolue pas favorablement

Si aucun secteur de l'action du conseil départemental ne peut faire l'économie d'un examen détaillé de ses objectifs, de ses modalités de déclinaison, de son niveau de mobilisation de crédits, le niveau de droits de mutation constaté fin 2015 nous permet exceptionnellement de limiter la baisse initialement envisagée sur l'ensemble des politiques départementales.

Faute d'une issue favorable à la crise de la dépense RSA au cours de l'année, plusieurs politiques publiques devront être supprimées à partir de 2017, notamment celles qui relèvent, hier de la clause de compétence générale, aujourd'hui de la solidarité territoriale, qui sont au cœur du projet départemental depuis 1998 et qui soutiennent activement les projets des acteurs et des territoires en matière de culture, d'éducation populaire et de sport notamment.

IV – QUELLE PREVISION D'EQUILIBRE BUDGETAIRE POUR 2016 ?

La prévision chiffrée qui résulte de l'ensemble de ces orientations budgétaires pour 2016 est la suivante :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

opérations réelles

<i>en Milliers d'€</i>	BP 2015	Orientations Budgétaires 2016
Recettes fiscales, dotations et participations de fonct.	676 386	679 563
Excédent N-1 reporté	0	5 200
Autres recettes de fonctionnement	24 214	29 237
Total recettes de fonctionnement	700 600	714 000
Dépenses de fonctionnement hors dette	649 806	654 671
Capacité courante de financement	50 794	59 330
Intérêts de la dette	7 194	7 630
Total dépenses de fonctionnement	657 000	662 300
<i>dont dépenses AIS</i>	<i>222 400</i>	<i>232 400</i>
<i>dont autres dépenses yc dépenses imprévues</i>	<i>434 600</i>	<i>429 900</i>
Epargne brute	43 600	51 700
Amortissement de la dette	26 000	26 000
Epargne nette	17 600	25 700
Excédents de fonctionnement capitalisés	0	18 000
Dotations d'investissement	13 060	13 953
Total ressources propres	30 660	57 653
Recours à l'emprunt	79 200	36 000
Autres recettes d'investissement (hors revolving)	6 340	3 547
Total ressources nettes	116 200	97 200
Dépenses d'investissement hors amortissement de la dette	116 200	97 200
Dépenses d'investissement totales (hors revolving)	142 200	123 200
Encours de dette au 01/01/N (<i>hors PPP RDHD</i>)	251 500	224 407
<i>Encours de dette au 01/01/N (yc PPP RDHD)</i>	<i>278 919</i>	<i>251 255</i>
Capacité de désendettement (en années) (<i>hors PPP RDHD</i>)	5,8	4,3
<i>Capacité de désendettement (en années)(yc PPP RDHD)</i>	<i>6,4</i>	<i>4,9</i>

RATIOS FINANCIERS

		ORIENTATIONS BUDGETAIRES	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	BP 2015	2016	
Autres rec. de fonct./Rec. de fonct.	3,46%	4,09%	
Fiscalité totale/Rec. de fonct.	68,21%	69,33%	
Dotations et participations de fonct/Rec. de fonct.	28,33%	25,84%	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :			
Dép. fonct. totales/Dép. totales	82,21%	84,32%	
Dép. personnel/Dép. totales de fonct.	19,39%	19,55%	
Intérêts/Dép. totales de fonct.	1,09%	1,15%	
RATIOS D'EPARGNE :			
Epargne nette/Capacité courante de financ.	34,65%	43,32%	
Capacité courante de financ./Rec. de fonct.	7,25%	8,31%	
Epargne brute/Rec. de fonct.	6,22%	7,24%	
Epargne nette/Rec. de fonct.	2,51%	3,60%	
FINANCEMENT DES DEP. D'INVESTISSEMENT :			
Epargne nette/Dép. d'invest. hors amortissement de la dette et hors revolving	15,15%	26,44%	
Emprunts nouveaux/Dép. d'invest. hors amortissement de la dette et hors revolving	68,16%	37,04%	
RATIOS D'ENDETTEMENT :			
Emprunts nouveaux/amortiss. de la dette	304,62%	138,46%	
Annuités/rec. de fonct.	4,74%	4,71%	
Annuités/capacité courante	65,35%	56,68%	

Tels sont les éléments constitutifs du débat d'orientation budgétaire pour 2016.

Comme je l'ai déjà indiqué, la construction du budget 2016 relève du défi.

La situation de plus de la moitié des départements, dont la Meurthe-et-Moselle, sera inextricable en 2017-2018 si une solution de recentralisation du RSA n'est pas finalisée en 2016.

L'Etat et les conseils départementaux doivent renouer dans leur relation avec une authentique dynamique de décentralisation, respectueuse de l'autonomie financière et fiscale des départements, préservant leur capacité à remplir la belle mission de solidarité humaine et territoriale que la loi NOTRe leur confère.

Les citoyens attendent de leurs élus qu'ils créent les conditions pour que s'exprime et se concrétise une action publique où les responsables politiques savent se réunir et coopérer, au-delà de leurs étiquettes, pour mener des politiques publiques plus cohérentes, plus efficaces, moins cloisonnées, des

actions et des façons de les organiser qui protègent, rassurent, donnent confiance et donnent envie à chacun de prendre sa part à l'effort commun.

Notre devoir de vérité vis à vis des Meurthe-et-Mosellans est évident ; 2016 sera indiscutablement la dernière année où nous pourrons rester dans le périmètre actuel de l'action publique, à situation inchangée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 3 Février 2016** est ouverte à **09 H 09**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse, MM. BAUMANN Pierre, CAPS Antony, Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle et M. SCHNEIDER Pascal**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. PIZELLE Stéphane, Mmes BEAUSERT-LEICK Valérie, BOURSIER Catherine, M. MARCHAL Michel, Mmes CREUSOT Nicole et NORMAND Audrey**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 4 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Conformément à l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'orientation budgétaire est organisée dans un délai de 2 mois qui précède le vote du budget primitif :

- prend acte du rapport et des débats portant sur les orientations budgétaires de la collectivité, en prévision du vote du budget primitif pour 2016 qui sera présenté au cours de la session du 14 mars prochain.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 3 FEVRIER 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN